

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 240

présenté par
M. Hénart, rapporteur spécial
au nom de la commission des finances

ARTICLE 35**État B****Mission "Recherche et enseignement supérieur"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>Dont titre 2</i>	1 000 000 0	0 0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	1 000 000
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0

Recherche culturelle et culture scientifique <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les établissements d'enseignement supérieur privé participent au service public de l'enseignement supérieur. Le projet de loi de finances propose une dotation de 66,4 millions d'euros pour l'enseignement supérieur privé, soit une augmentation de 4,5 millions d'euros par rapport à 2009.

Demandée depuis de nombreuses années, la contractualisation entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur privé va se mettre en place en 2010. La contractualisation de l'évolution des moyens de ces établissements aura pour contrepartie l'évaluation par l'État de la qualité des formations dispensées. Dans ce cadre, cet amendement propose de doter l'action *Enseignement supérieur privé* du programme 150 de 1 million d'euros supplémentaires, afin d'accompagner la contractualisation et de renforcer le lien entre évaluation et moyens.

1 million d'euros d'économies peuvent être réalisés sur l'action *Pilotage et animation* du programme 172 *Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires*, au sein de la sous-action Support qui comporte 14 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.